Face au changement climatique, accélérer une adaptation systémique et juste : le CESE a adopté l'avis

TRAVAUX PUBLIÉE LE 14/11/2023

Saisine liée : FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACCÉLÉRER UNE ADAPTATION SYSTÉMIQUE ET JUSTE

Formation de travail liée : COMMISSION ENVIRONNEMENT

L'avis rapporté par Soraya Duboc (Groupe de la CFDT) et Nicolas Richard (Groupe Environnement et nature) au nom de la Commission Environnement présidée par Sylvain Boucherand, a été adopté **avec 122 voix pour et 2 abstentions** lors de l'assemblée plénière du CESE du 14 novembre.

Face à l'intensification du changement climatique et de ses conséquences, il est aujourd'hui nécessaire de passer d'une adaptation au changement climatique réactive à une adaptation anticipatrice. Le CESE a adopté l'avis "Face au changement climatique, accélérer une transition systémique et juste", pleinement tourné vers cette philosophie.

Télécharger l'avis

Télécharger la fiche de présentation

Une année 2022 qui pourrait devenir la norme

Le Rapport Annuel 2023 du Haut Conseil pour le Climat (HCC) dresse le constat selon lequel l'année 2022 a été emblématique de l'intensification des effets du changement climatique dû aux activités humaines en France métropolitaine :

> *2022 a "atteint le niveau de température moyen que la France connaîtrait vers 2050-2060 si le réchauffement planétaire atteint +2°C."*

Cette intensification signe notre entrée dans une période d'impacts permanents et imprévisibles mettant en évidence certaines limites de nos sociétés (face aux inondations, sécheresses, incendies, fonte des neiges…).

Vers un scénario à +4°C en 2100

Face à ce changement climatique qui s'intensifie, la transition écologique se fait sur deux fronts complémentaires : l'atténuation et l'adaptation. Là où la première cherche à limiter les rejets des gaz à effet de serre (GES), la seconde cherche à trouver les

formes d’adaptation nécessaires aux conséquences des rejets de GES. **Les deux sont complémentaires, car les réussites et les retards pris dans l’atténuation se font ressentir avec 20 ans de décalage, et nécessitent alors de nouvelles manières de s’y adapter.**

La France possède pour batailler sur ces deux fronts deux plans complémentaires :

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC), pour mener la politique d’atténuation,

*et le **Plan national d’adaptation au changement climatique (PNACC)***

Une troisième version du PNACC, volet « adaptation » de la Stratégie Française Énergie Climat (SFEC), annoncé pour la fin de l’année 2023, engage la France dans un scénario à +4°C par rapport à l’ère préindustrielle.

6 axes d'accélération de l'adaptation au changement climatique

Par cet avis, le CESE affirme avec force son souhait de contribuer à l'élaboration de la troisième version du PNACC, et émet 18 préconisations relatives à l'adaptation au changement climatique. Six axes structurent ces préconisations :

***Créer un cadre juridique national de l'adaptation, qui soit ancré dans les politiques publiques**, pour que le PNACC devienne une composante intégrante des politiques publiques de transition écologiques sur lequel l'ensemble des territoires et projets puissent s'appuyer.*

***Evaluer l'exposition aux risques climatiques en impliquant tous les acteurs**, pour que des études de vulnérabilité par territoire et par secteur permettent un accompagnement ciblé, notamment des plus exposés*

***Eviter les maladaptions**, en bâtissant un cadre de référence évaluant les risques d'adaptation, associant la société civile et intégrant un objectif de justice sociale, pour éviter de créer de nouveaux risques ou de faire des investissement innapropriés.*

***S'appuyer sur la biodiversité**, en menant une évaluation des risques de pertes de services écosystémiques (c'est-à-dire des services rendus par la Nature et permettant la vie humaine), pour s'assurer que les écosystèmes rendant ces services soient résilients et protégés.*

***Systématiser l'analyse des enjeux d'adaptation des projets et des planifications faites par les territoires**, pour éviter de financer des projets inadaptés au climat futur et induisant des maladaptations.*

***Dimensionner un budget et des moyens suffisants**, pour que les territoires et les acteurs économiques puissent lancer, à partir des études de vulnérabilité, leur adaptation au changement climatique.*

2023_25_changement_climatique_adaptation.pdf

© - copyright CESE - Novembre 2026